



Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAOO)
Agence Nationale de Télésanté et d'Informatique Médicale ANTIM
AAO N°01

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés publié par la Direction Générale des Marchés Publics.

L'Agence Nationale de Télésanté et d'Informatique Médicale (ANTIM) du Ministère de la Santé et du Développement Social dispose d'une subvention du budget de l'État afin de financer les services d'abonnement, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des présents marchés d'abonnement à :

-la flotte mobile sur 3.000 lignes, de connexion internet et d'accès primaire ;

-la connexion internet 6 MB et d'accès primaire ;

-la connexion internet 4 MB.

NB : « Un soumissionnaire peut soumissionner pour l'ensemble des lots et ne peut être attributaire de plus d'un lot ».

2. L'Agence Nationale de Télésanté et d'Informatique Médicale sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des services suivants :
 - *Service d'abonnement de flotte mobile sur 3000 Lignes : sms, voix datta, de connexion internet (6MB) et d'accès primaire (ligne T2) : (lot 1);*
 - *Service de connexion internet : internet 6MB et d'accès primaire (ligne T2) (lot 2) ;*
 - *Service de connexion internet : internet 4MB (lot 3).*
3. La passation de marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des marchés Publics à l'article 50 et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Agence Nationale de Télésanté et d'Informatique Médicale et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Agence Nationale de Télésanté et d'Informatique Médicale, Hamdallaye ACI 2000, Rue : 340, Porte : 541 – Téléphone: (00223) 20 22 38 44 / 20 22 38 41, tous les jours ouvrables de 8h30 à 16h30mn, sauf le vendredi (8h30 à 12h30).**
5. Les exigences en matière de qualifications sont dans les DPAO et de façon très détaillée.

